

GAMBSHEIM Communauté du Pays Rhénan

101 hectares vendus à l'aménageur Axioparc

Le conseil communautaire du Pays Rhénan s'est réuni à l'Ec'Rhin de Gombsheim pour sa dernière réunion de l'année, sous la présidence de Louis Becker. À l'ordre du jour notamment, la vente de terrains à un aménageur.

En ouverture de séance, le président et les vice-présidents en charge des différents axes thématiques ont dressé le bilan de l'année en cours et présenté les orientations stratégiques pour l'année 2020. « C'est notre feuille de route politique intercommunale », a ajouté le président.

Dans la longue liste pour 2019, il est à noter l'acquisition du terrain pour la MSAP (Maison des services au public) et la finalisation des études, l'approbation du projet du plan climat, l'étude sur l'élimination des déchets verts, la vente de terrains dans diverses zones d'activités, l'indication géographique protégée pour les potiers, l'offre de location de vélos, des sentiers pédestres, la couverture numérique sur dix communes, l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal, le plan d'investissement et de travaux dans différentes gares ainsi que la mise en service de la piscine...

Au titre des actions pour 2020, sont à relever la mise en œuvre du plan climat et ses premières actions, la réflexion sur la mise en place de la collecte du bio-déchets, la réalisation de la ZAC par le concessionnaire et l'agrément des premières cessions de terrain, la poursuite du programme numérique, l'aire de grand passage, la construction de la MSAP avec le label de Maison France Services, etc.

Le conseil a pris acte du bilan et adopté les actions à entreprendre.

■ Vente de terrains à l'aménageur Axioparc

« C'est à présent un moment important pour notre communauté de communes », dit en introduction le vice-président Keller, en charge du développe-



Visuel du concours d'aménagement des terrains présenté par Axioparc Doc. remis

ment économique. Et le président Becker d'affirmer : « Nous arrivons à la fin d'un processus ».

Après un rappel historique (voir ci-contre) et une précision concernant la création de la société ad hoc Axioparc, le conseil communautaire a approuvé la cession au profit de cette société de terrains d'une superficie totale de près de 101 hectares au prix global de cinq millions d'euros HT, avec un paiement échelonné, selon les dispositions du traité de concession. Celui-ci prévoit pour l'aménageur, entre autres, l'obligation d'aménager le terrain et de réaliser les compensations environnementales, d'en assurer la vente des parcelles en vue de la réalisation du projet de programme des constructions et la coordination architecturale.

■ Plan climat

Dès 2017, le conseil s'était engagé à élaborer un Plan climat air énergie territorial (PCAET) avec des études de diagnostic et des modalités de collaboration très larges (ateliers, réunions publiques, information).

Le travail du comité de pilotage a abouti aux restitutions suivantes : diagnostic territorial pour identifier les enjeux et les leviers d'action, stratégie pour cibler les priorités, plan d'actions, évaluation environnementale et modalités de suivi de la mise en œuvre.

Le conseil a approuvé le projet PCAET dont la mise en œuvre devrait débuter à l'été 2020. Avant adoption définitive, une nouvelle consultation du public aura lieu. Même si les incitations et la communication sont prioritaires, Robert Metz, vice-président, rapporteur du projet, a souhaité qu'au budget 2020, des moyens financiers soient mobilisés pour les premières actions.

■ Plan de prévention du risque d'inondation de la Moder

En dernier point à l'ordre du jour, mais sans doute parmi les plus importants, le conseil devait donner un avis sur le projet de plan de prévention du risque d'inondation de la Moder.

Avec cinq bassins versants, des sites Natura 2000, près de 60 % de zones inondables et jusqu'à 96 % pour l'une des communes, le conseil avait le choix, comme le dit le vice-président Denis Hommel, entre un avis défavorable et un avis favorable assorti de réserves strictes et de recommandations. C'est cette seconde solution qu'a retenue le conseil communautaire. Il demande en particulier : le classement de l'aire d'auto-route de Kilstett en zone d'intérêt stratégique, la non-remise en cause des projets de développement compatibles avec les règles d'urbanisme, l'autorisation d'extension des bâtiments du camping à Roeschwoog, la réa-

lisation du groupe scolaire au cœur de Rountzenheim-Auenheim. Enfin, le rapporteur a invité les maires à faire délibérer sur le sujet les conseils municipaux dans les délais impartis.

■ Travaux, affaires financières

et points divers

Le conseil a adopté le projet du Pôle d'équilibre territorial rural, émanation de la communauté du Pays Rhénan et de celle de la Plaine du Rhin (DNA du 18 décembre).

Une nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens conclue avec la FDMJC d'Alsace a été approuvée. Subvention 2020 : 184 156 €.

Une subvention plafonnée à 455 000 € a été accordée à la commune de Roeschwoog pour la création de 70 nouvelles places de périscolaire.

La mise en conformité pour l'accessibilité au camping du Staedly pour un montant estimé à 45 000 € HT a été décidée. Subvention de l'État espérée : 40 %.

Pour l'accès à la ZAC, l'aménagement d'un giratoire à la hauteur de Rhône Gaz a été décidé. Études et travaux, estimés à 330 800 € HT devraient être subventionnés à hauteur de 47 % par l'État et le Département.

La redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères en 2020 reste inchangée par rapport à 2019.